

LA PROMOTION DE LA FEMME BURUNDAISE CONFRONTÉE À DES DÉFIS ET INÉGALITÉS PERSISTANTS

8 mars 2025

Marquant le 30^e anniversaire de la déclaration de Beijing, l'année 2025 est particulièrement importante dans la célébration de la journée internationale des droits de la femme en vue d'évaluer les progrès réalisés et les défis qui persistent dans la réalisation de l'égalité des sexes.

Tournons la Page Burundi (TLP-Burundi) se joint au monde entier dans la célébration de cette journée et rend hommage aux milliers de femmes et de filles qui se battent pour un monde meilleur sans injustices, aux femmes qui souffrent des guerres et atrocités à travers le monde ainsi qu'à toutes les femmes et filles victimes des viols et de la discrimination de tout acabit.

Pour cette année, la journée internationale des droits des femmes sera célébrée sous le thème : "**Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation**". Le thème veut insister sur le fait que les droits des femmes ne doivent pas être sélectifs et met en lumière la nécessité de combattre toutes les formes de discrimination et d'exclusion à l'égard de la femme et de bénéficier des mêmes droits, libertés et protections que les hommes. Cela inclut les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Au Burundi, dans un contexte de violations des droits humains et de crise économique, les femmes en tant que mères et épouses sont très vulnérables et subissent des conséquences à tous les niveaux.

Cette journée du 8 mars devrait normalement être une bonne occasion d'évaluer, de reconnaître et de célébrer les avancées et les défis dans la lutte pour la promotion des droits des femmes, l'égalité et la non-discrimination, mais, cependant, le Burundi fait preuve d'une triste réalité, car la discrimination et l'injustice de la femme burundaise s'observent sans qu'il y ait une volonté manifeste de changer la situation.

Tournons la Page Burundi (TLP-Burundi) déplore que le plein exercice des droits de la femme au Burundi soit loin d'être effectif et se heurte à des obstacles importants. A titre illustratif, on peut citer:

- Le contexte politique au Burundi renforce les obstacles politico-sécuritaires à la faible participation politique des femmes ; la femme burundaise a droit aux quotas minimums de 30 % garantis par la constitution qui n'est pas même pas respectée, alors que la population féminine représente plus de 50 % de la population, ce qui est une injustice envers les femmes,
- Les croyances et pratiques coutumières paternalistes limitent la femme burundaise à jouir pleinement de ses droits fondamentaux, y compris le bénéfice de son salaire pendant sa période de maternité,
- La femme burundaise reste victime d'une grave discrimination et de la négation de l'égalité de genre légitimée par les autorités, notamment sur le plan successoral, qui prive la femme d'user de son potentiel d'autonomie socio-économique,
- La femme et la fille burundaise sont confrontées aux viols et autres abus sexuels en toute impunité, etc.

TLP-Burundi constate qu'il faut redoubler d'efforts pour lutter contre la discrimination de la femme burundaise au regard des principes fondamentaux des droits humains nationaux et internationaux afin de renforcer la promotion et l'autonomisation de la femme et de la fille burundaise.

En cette journée du 8 mars, TLP-Burundi ne manquerait pas de témoigner sa solidarité à la journaliste Aline Sandra Muhoza injustement incarcérée depuis le 14 avril 2024 pour son travail.

✓ **Tournons la Page Burundi (TLP Burundi) demande :**

- ✓ **Au gouvernement:** respecter ses engagements nationaux et internationaux pris en matière de respect des droits humains, y compris dans la promotion de l'égalité de genre et la lutte contre la discrimination,
- ✓ Au **parlement** : voter une loi régissant la succession, les régimes matrimoniaux et les libéralités afin d'en découdre avec la discrimination que subit la femme burundaise,
- ✓ **A la justice burundaise:** sanctionner, conformément à la loi, les auteurs de diverses violations des droits humains, y compris en particulier les droits de la femme,
- ✓ **Aux partenaires du Burundi** : mettre dans leurs priorités d'action la promotion de la femme et de la fille burundaise,
- ✓ **À la société civile burundaise et aux médias** : continuer à jouer leur rôle d'alerte, de monitoring, de recherche-action et de sensibilisation pour la lutte contre les violences et discriminations basées sur le genre.

Anitha GATERETSE

Coordinatrice Nationale/TLP-Burundi

Signature et cachet:

